

XXI^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Istanbul, septembre 1969

**INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ
DE L'INSTITUT HENRY-DUNANT**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués)

**Rapport présenté
par le Comité international de la Croix-Rouge,
la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge
et la Croix-Rouge suisse**



Genève
Mai 1969

INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE L'INSTITUT HENRY-DUNANT

1. L'ORIGINE

L'idée d'un Institut de la Croix-Rouge n'est pas nouvelle.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, d'aucuns souhaitaient déjà la création, à Genève, d'un musée propre à éclairer le public sur le passé de la Croix-Rouge et - chose non moins importante - sur ses activités du moment. Quelques années plus tard, d'autres exprimaient le regret de voir les institutions de la Croix-Rouge de plus en plus absorbées par les exigences croissantes de l'action. Ils appelaient de leurs vœux un lieu de réflexion et de rencontres voué notamment à l'enrichissement du patrimoine spirituel de la Croix-Rouge.

Mais l'événement décisif allait être le Centenaire de la Croix-Rouge, en 1963. Ceux qui le préparaient, représentants du Comité international, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge suisse, ont senti que l'on attendait d'eux qu'ils ne fassent pas seulement oeuvre éphémère. De leur étroite et amicale collaboration, de la foi qui les a unis, ils ont voulu laisser un témoignage vivant et durable : l'Institut Henry-Dunant.

Intéressées par ce projet, plusieurs industries pharmaceutiques bâloises firent un don très généreux auquel vint s'ajouter le reliquat financier du Centenaire. C'est ainsi qu'avant même de voir le jour, l'Institut avait reçu un million de francs. Mieux encore, les Chambres fédérales suisses votaient, le 4 décembre 1963, un crédit de un million huit cent mille francs pour assurer le logement du futur Institut.

Restait à le créer.

En janvier 1964, une commission d'étude fut constituée à cet effet, qui groupait des représentants du Comité international, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge Suisse. La présidence de cette commission fut confiée au Président de la Croix-Rouge Suisse, M. le Professeur Ambrosius von Albertini, qui sera dès lors l'âme et la cheville ouvrière de l'Institut. Cette commission reçut pour tâche de définir avec précision les buts de l'Institut Henry-Dunant, d'en déterminer la forme juridique et d'en prévoir l'organisation. Elle parvint aux termes de ses travaux en septembre 1965, ayant mis le point final aux statuts de l'Institut.

Ces statuts furent adoptés, le 5 novembre 1965, lors d'une assemblée constitutive qui marque la naissance de l'Institut Henry-Dunant.

2. STRUCTURE DE L'INSTITUT HENRY-DUNANT

Aux termes de ses statuts, l'Institut est une association de trois membres : le Comité international, la Ligue et la Croix-Rouge Suisse. Son siège est à Genève, berceau de la Croix-Rouge.

Il a pour but "de mettre à la disposition des membres de l'association un instrument d'études et de recherches de formation et d'enseignement dans toutes les branches d'activité de la Croix-Rouge et de contribuer à renforcer ainsi l'unité et l'universalité de la Croix-Rouge".

L'organe suprême de l'Institut est une Assemblée générale composée des trois institutions membres, chacune d'entre-elle disposant d'une voix.

La gestion de l'Institut est assurée par un Conseil formé de trois représentants de chacune des Institutions membres. Ce Conseil est actuellement composé de:

pour le CICR	M. le Prof. Dietrich SCHINDLER Membre du CICR
	M. Jean PICTET Membre du CICR et Directeur général au CICR
	M. Pierre BASSET Sous-Directeur au CICR
pour la Ligue	M. Henrik BEER Secrétaire général
	M. Nedim ABUT Secrétaire général-adjoint
	M. William DABNEY Sous-Secrétaire général
pour la Croix-Rouge Suisse	M. le Prof. A. von ALBERTINI ancien Président de la Croix Rouge Suisse
	M. Carl-Maurice JACOTTET Membre de la Croix-Rouge Suisse, Président de Sandoz SA.
	M. Pierre AUDEOUD Avocat ancien Président de la Section genevoise de la Croix-Rouge Suisse Membre du Comité central de la Croix-Rouge Suisse

L'Assemblée générale et le Conseil ont le même président, élu pour deux ans et choisi, à tour de rôle, dans la représentation des trois institutions membres. Le premier président de l'Institut Henry-Dunant a été M. le Professeur A. von ALBERTINI. M. Léopold BOISSIER lui a succédé jusqu'au 22 octobre 1968, date à laquelle la mort a enlevé ce très grand serviteur de la Croix-Rouge. Le Professeur D. SCHINDLER a été élu pour assurer la présidence de l'Institut pendant l'année 1969, encore dévolue au CICR.

Depuis octobre 1968, l'Institut a son propre siège : 3 rue de Varembe, à proximité immédiate du

Comité international et de la Ligue. Il dispose de cinq bureaux et d'une salle de cours. On espère que, grâce aux crédits votés en 1963 par les Chambres fédérales, l'Institut pourra avoir, dans un an ou deux, des locaux de plus vaste dimension dans lesquels il pourra prendre enfin son plein développement.

Le personnel de l'Institut se compose actuellement de :

Directeur	:	M. Pierre Boissier
Chef du Service de la Recherche	:	M. Victor Segesvary
Administrateur	:	M. Frédéric Akerhielm
Bibliothécaire	:	Mlle Daisy Mercanton
Secrétaire	:	Mlle Monique Alliaume

3. ACTIVITES DE L'INSTITUT HENRY-DUNANT

Pour répondre aux vœux de ses fondateurs, l'Institut Henry-Dunant est devenu une manière de petite académie de la Croix-Rouge, qui a reçu des trois institutions membres des mandats très précis dans trois domaines bien distincts : la recherche, la formation et l'information.

A. LA RECHERCHE

Pour progresser et accroître son efficacité, pour s'adapter aux changements accélérés de notre temps, la Croix-Rouge a besoin et aura toujours davantage besoin de recherches fondamentales. Ces recherches touchent aux domaines les plus divers : Sociologie, Droit, Etude des Conflits, Economie, Histoire, Science Politique, Médecine sociale, Lettres, etc.

L'Institut a entrepris de dresser un inventaire des recherches utiles à la Croix-Rouge. Il se mettra ensuite en rapport avec les Instituts spécialisés, les universités, afin de trouver les équipes, les chercheurs et les doctorants qui entreprendront ces recherches. Les meilleurs travaux seront publiés dans la "Collection scientifique" de l'Institut Henry-Dunant, qui montrera par là que la Croix-Rouge se situe également au plus haut niveau intellectuel. Cette action de recherche aura en outre le mérite d'intéresser quantité d'universités aux problèmes de la Croix-Rouge.

Une douzaine d'étudiants ont déjà travaillé ainsi en liaison avec l'Institut Henry-Dunant, dont ils ont reçu soit, simplement le sujet de leur thèse, soit encore de la documentation ou une aide matérielle.

En septembre 1968, l'Institut a organisé un colloque sur l'Etat moderne et la Croix-Rouge. Le but de ce colloque était de mesurer quelles sont, aujourd'hui, les possibilités ouvertes à la Croix-Rouge dans le développement du droit international, la protection de la santé et quel peut être son rôle dans les pays nouvellement indépendants. Les représentants de 16 Sociétés nationales ont pris part à ces travaux, sous la présidence de M. Léopold Boissier. Ces trois journées de débats ont été ouvertes par des exposés très remarquables prononcés par le Général d'Armée André Beaufre, Mme le Professeur Denise Bindschedler-Robert, le Docteur Pierre Dorolle, directeur général adjoint de l'O.M.S. et le chanoine Burgess Carr. Exposés et débats ont été enregistrés et feront sous peu l'objet d'une publication.

L'homme de notre temps est constamment mis en demeure de travailler pour la paix. On ne cesse de le lui répéter de toutes parts. Mais que peut l'individu pour la paix ? C'est là une question qu'un très grand nombre d'hommes se posent et qui est très souvent posée à la Croix-Rouge. Est-il une réponse à cette question ? C'est une recherche que l'Institut Henry-Dunant a inscrite à son programme et qui a fait l'objet d'une première étude par les soins d'un institut spécialisé dans les sondages d'opinion.

A longue échéance, l'Institut Henry-Dunant est appelé à être un centre de documentation sur tout ce qui touche à la Croix-Rouge. Dans les limites de ses très modestes possibilités financières, il a commencé à constituer une bibliothèque, un fichier central et des archives. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge aideraient puissamment l'Institut Henry-Dunant à devenir le lieu où l'on pourra prendre la mesure de l'effort intellectuel de la Croix-Rouge en lui faisant parvenir régulièrement leurs publications.

Par vocation, l'Institut sera tout naturellement conduit à entrer en contact avec de nombreux autres instituts. Déjà il collabore très activement avec l'Institut Universitaire de Hautes Etudes internationales, l'Institut Africain, à Genève, et l'Institut Islamique, au Caire.

B. FORMATION

La Croix-Rouge, comme toute autre entreprise de grande envergure, éprouve, chaque jour davantage, la nécessité d'avoir des cadres ayant reçu une formation appropriée. Contribuer à cette formation est l'un des rôles les plus importants de l'Institut. Déjà un assez large éventail de cours ont été mis au point. Ils portent sur la Croix-Rouge, son histoire, son organisation, ses principes, son action dans le monde, sur le droit de la guerre et les Conventions de Genève, sur le protocole et même sur l'hygiène tropicale. Ces diverses matières ont déjà fait l'objet de plus d'une centaine d'heures de cours donnés principalement aux cadres et aux délégués des deux institutions internationales de la Croix-Rouge. Mais il est prévu que cet enseignement sera ouvert aux Sociétés nationales et qu'il pourra même être donné sur place.

L'Institut s'emploie en outre à créer un matériel didactique destiné à faciliter l'enseignements de la Croix-Rouge. Ce matériel sera sans doute utile aux Sociétés nationales, qui, toutes, ont de très lourdes tâches dans ce domaine.

C. INFORMATION

Pour les membres des Sociétés nationales, pour le grand public, l'Institut Henry-Dunant voudrait contribuer à constituer et à diffuser une "littérature Croix-Rouge". Dans cette "Collection populaire", six ouvrages sont en préparation. Deux d'entre eux paraîtront cette année encore: la traduction française (faite par les soins de l'Institut) du livre du Professeur Hans Haug, "LA CROIX-ROUGE"; puis l'oeuvre capitale de Henry Dunant : UN SOUVENIR DE SOLFERINO qui comprendra, en annexe, de nombreux autres écrits sur la guerre, du fondateur de la Croix-Rouge.

Parallèlement, l'Institut a redonné vie à une collection lancée au moment du Centenaire. Il a déjà publié dans cette série le Premier supplément au Catalogue général des timbres Croix-Rouge et fera paraître cette année encore la publication tirée du Colloque sur l'Etat moderne et la Croix-Rouge, ainsi qu'une bibliographie complète des oeuvres de Dunant et des ouvrages sur Dunant, illustrée de tous les portraits connus de Dunant. Un Index des Conventions de Genève paraîtra au début de l'année 1970. Ce travail délicat, qui doit être effectué avec une très grande rigueur scientifique, est financé grâce à un don de l'I.O.S.

Pour éclairer le grand public sur l'histoire et les activités si multiples de la Croix-Rouge, l'Institut Henry-Dunant a enfin reçu pour mission de créer un musée de la Croix-Rouge. Ce projet, qui sera mis à exécution dès que l'Institut aura trouvé son siège définitif, a déjà fait l'objet de plusieurs études.

4. FINANCEMENT

Le budget de l'Institut pour l'année en cours est de 197.500 Fr. Ce montant sera couvert par :

- les revenus du capital de l'Institut, qui se monte aujourd'hui à un million cent trente mille francs :	Fr. 48.000.-
- contribution des trois institutions membres :	60.000.-
- vente d'objets et de publications:	20.000.-
- dons et contributions spéciales :	26.000.-
- prélèvement sur le capital :	43.500.-

5. CONCLUSION

En présentant ce rapport sur l'Institut Henry-Dunant, le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge Suisse tiennent à rappeler que cet Institut n'a, en propre, son personnel et ses locaux que depuis le mois d'octobre 1968. C'est donc une institution qui est essentiellement en devenir, raison pour laquelle ces pages sont écrites au futur plutôt qu'au passé.

Ils voudraient, en outre, souligner le fait qu'en créant cet Institut Henry-Dunant, ils n'ont pas voulu compliquer encore la structure, déjà complexe, de la Croix-Rouge internationale. Ils ont simplement consacré un fait : la collaboration, toujours plus étroite, qui unit les trois institutions de Croix-Rouge qui ont leur siège en Suisse. Il était dans la logique des choses de voir se constituer un jour un organe commun qui manifeste de manière tangible leur unité de vue et d'action en même temps que leur souci d'économie et d'efficacité.

Mai 1969